



La Petite Gazette de Seraing

Décembre 2020

Rejoignez-nous sur www.seraing.be ou sur facebook.com/villedeseraing

Modification du règlement de police : la Ville veut lourdement sanctionner les personnes maltraitant les animaux

Le 14 décembre dernier, le conseil communal de la Ville de Seraing a décidé de modifier le règlement communal général de police en choisissant de sanctionner lourdement les personnes qui ne respectent pas le bien-être des animaux.

Lors de la soirée du 14 décembre 2020, le conseil communal de la Ville de Seraing - à l'initiative de l'Echevine du Bien-Être animal, Julie Geldof - a choisi de modifier le règlement communal de police en faveur du bien-être des animaux. Réalisé en étroite collaboration avec la police locale de Seraing/Neupré, ce document permet de développer une action concrète et opérationnelle à cet effet sur le territoire sérésien.

Un changement qui s'imposait pour le service du Bien-être animal de la Ville de Seraing qui a trop souvent constaté que les tribunaux étaient engorgés et que les personnes à qui on retirait des animaux pour des faits de maltraitance n'étaient pas spécialement sanctionnées.

Afin d'éviter que des histoires comme celle de « Fiona » ne se répètent et ne restent impunies, la Ville de Seraing a décidé que les faits de négligence et de maltraitance à l'encontre des animaux sur le territoire seront dorénavant lourdement sanctionnés.

Les personnes qui porteront atteinte à leur bien-être seront passibles d'une amende administrative allant de 50€ à 10.000€.

Ainsi, est en infraction celui ou celle qui :



1. détient un animal sans disposer des compétences ou de la capacité requises pour le détenir en vertu de l'article D.6, paragraphe 2, du Code wallon du bien-être animal ;
2. ne procure pas à un animal détenu en prairie un abri au sens de l'article D.10 du Code précité ;
3. détient un animal abandonné, perdu ou errant, sans y avoir été autorisé par ou en vertu dudit Code ;

4. ne restitue pas un animal perdu à son responsable identifié conformément à l'article D.12, paragraphe 3 ;
5. ne procède pas à l'identification ou à l'enregistrement d'un animal conformément à l'article D.15 dudit Code ;
6. détient, sans y avoir été autorisé, un animal non identifié ou non enregistré ;
7. détient un animal en contra-

11. fait participer ou admet à des expositions d'animaux, des expertises ou à un concours des animaux ayant subi une intervention interdite en contravention à l'article D.38 dudit Code ;
12. utilise ou fait utiliser des accessoires ou produits interdits en vertu de l'article D.40 dudit Code ou en contravention aux conditions fixées en vertu de ce même article ;
13. ne respecte pas les conditions de commercialisation des animaux fixées en vertu de l'article D.43 dudit Code ;
14. ne respecte pas ou s'oppose au respect des interdictions visées à l'article D.45 dudit Code ou aux conditions fixées en vertu de ce même article ;
15. ne respecte pas ou s'oppose au respect de l'interdiction de commercialisation ou de donation visée aux articles D.46 ou D.47 dudit Code, ou aux conditions fixées en vertu de ces articles ;
16. publie ou fait publier une annonce en contravention aux règles fixées par et en vertu des articles D.49 ou D.50 dudit Code ;
17. publie une annonce sans que celle-ci ne contienne les informations et mentions requises en vertu de l'article D.51 dudit Code ;
18. ne respecte pas ou s'oppose à la mise en place d'une installation de vidéo surveillance en contravention à l'article D.58 dudit Code ou aux conditions fixées par et ou vertu de ce même article ;

19. laisse un animal enfermé dans un véhicule, de manière telle que les conditions ambiantes pourraient mettre en péril la vie de l'animal ;

20. viole les dispositions prises en vertu d'un règlement européen en matière de bien-être animal.

En cas de récidive dans les trois ans à compter de la date du procès-verbal, le montant maximal de l'amende administrative encourue est doublé.

Un changement sévère qui a pour objectif de réduire le nombre de cas de maltraitances animales et qui entrera officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2021 sur le territoire sérésien.



Echevinat de la jeunesse et du bien-être animal

Julie GELDOF

Jeunesse • Bien-être animal
Participation citoyenne
Égalité des chances
Égalité homme-femme

Inédit : deux terrains de padel couverts inaugurés à Seraing

La Ville de Seraing a inauguré le 18 décembre 2020 les deux premiers terrains de padel du territoire sérésien. Une infrastructure couverte qui s'avère être la première structure de ce type en Belgique !

Excellente nouvelle pour la Ville de Seraing ! Les deux premiers terrains de padel du territoire ont officiellement été inaugurés le vendredi 18 décembre 2020 en toute intimité, au vu de la crise sanitaire actuelle, en compagnie du Bourgmestre, Francis Bekaert, de l'Echevin des Sports, Philippe Grosjean et de quelques représentants du Tennis Club.

Ces infrastructures, inédites jusqu'alors à Seraing, ont commencé à être aménagées en août dernier sur le site du Tennis Club de Seraing, situé au numéro 10 du square des Primevères. Après près de cinq mois de travaux, il dispose dorénavant de six terrains de tennis, dont deux synthétiques éclairés, ainsi que de deux terrains de padel,

également couverts et pouvant s'ouvrir sur tout son périmètre à 2,50 mètres. Une première en Belgique qui permettra à leurs usagers de pratiquer ce sport par tous les temps et ce, durant chaque période de l'année.

« Le padel est un sport en pleine expansion. Il séduit de plus en plus de personnes qui sont évidemment très demandeuses quant à la création d'un établissement qui lui est 100% dédié », souligne Philippe Grosjean. « Je suis donc très heureux que la Ville de Seraing puisse enfin proposer une structure aussi rare. De plus, cette concrétisation était une véritable volonté de ma part lorsque j'étais Président du Club. A cette époque, j'avais réussi à obtenir le budget nécessaire pour débiter le chantier et c'est finalement avec plaisir et fierté que j'ai pu le développer en tant qu'Echevin des Sports. »

La Ville de Seraing a ainsi octroyé un subside exceptionnel au Tennis Club de Seraing pour lan-



cer et surtout finaliser les travaux. Des membres et sympathisants se sont également chargés de faire le cahier des charges, de lancer le marché et d'obtenir les divers permis.

Les deux nouvelles infrastructures du club sérésien sont donc fin prêtes à accueillir leurs premiers usagers, en toute sécurité mais aussi et surtout en évitant tout désagrément sonore pour les riverains. En effet, celles-ci ont volontairement été « encastrées » dans un talus pour permettre aux citoyens de ne rien entendre des entraînements sportifs et ne sont accessibles que grâce à un système d'accès sécurisé par badges.

Pour l'heure, les terrains seront disponibles dès le 21 décembre 2020 à la population par location ou par abonnement. Tout renseignement via l'adresse mail ci-dessous:

tcseraing.padel@gmail.com

A noter qu'une autre inauguration, beaucoup plus importante, aura lieu dans les mois qui

viennent, une fois que la situation sanitaire le permettra. Celle-ci se déroulera avec les membres du collège, ceux du club de tennis et de tout qui le souhaitera. C'est à cette occasion que l'Echevin des Sports dévoilera les noms officiels des deux terrains de padel



Echevinat des sports et de la culture

Philippe Grosjean

Sport, Infrastructures sportives, Culture, Bibliothèques, Grands événements

Le CPAS de Seraing vous informe : Les mesures Covid-19

Mesures Covid 19

Le CPAS de Seraing vous informe...

Infos et contacts:

☞ seraing@seraing-cpas.be

Urgences sociales: service RAS
Réaction-Action-Solution - numéro gratuit:
-0800/11314-

-Antenne de Seraing-Molainay: 04/279.06.00

-Antenne de Jemeppe: 04/353.34.63
04/353.34.65
04/353.34.66
04/353.34.69

-Antenne d'Ougrée: 04/353.31.69

-Cellule Energie: 04/266.95.04
04/266.95.06
04/266.95.15

-Service Médiation de dettes: 04/266.95.00

-Cabinet du Président 04/385.91.70
☞ cabinetpresident@seraing-cpas.be



Mesures Covid 19

Le CPAS de Seraing vous informe...

Avez-vous droit à une aide sociale?

Oui

8 secteurs d'intervention:

- 1 Aide au logement (loyers, charges, emprunts,...)
- 2 Aide en matière d'énergie
- 3 Soutien numérique (achat de pc, prise en charge d'abonnement,...)
- 4 Aides psychologiques
- 5 Santé (prise en charge des frais médicaux, achat de masques, gants,...)
- 6 Aide financière (pour des factures impayées)
- 7 Aide aux besoins primaires (vêtements, lunettes, transports,...)
- 8 Aide à l'enfance (stages, cantine, bus, crèche,...)

☞ Ouvert à tous les habitants de Seraing
☞ Les demandes seront toujours soumises à une enquête sociale.



Mesures Covid 19

Le CPAS de Seraing vous informe...

-Soutien numérique aux étudiants-

Tu es en primaire, secondaire ou supérieur, le CPAS peut intervenir pour t'aider, par l'achat d'un ordinateur, la prise en charge de l'abonnement, les frais d'installation,...



Mesures Covid 19

Le CPAS de Seraing vous informe...

Pour ce soutien numérique,

Infos et contacts :

-Antenne de Seraing-Molainay: 04/279.06.00

-Antenne de Jemeppe: 04/353.34.63
04/353.34.65
04/353.34.66
04/353.34.69

-Antenne d'Ougrée: 04/353.31.69

☞ Ouvert à tous les habitants de Seraing

☞ Antenne à choisir en fonction de ton lieu de résidence (si tu habites Boncelles, choisis l'antenne Seraing-Molainay)

☞ Les demandes seront toujours soumises à une enquête sociale.



Mesures Covid 19

Le CPAS de Seraing vous informe...

-Aide psychosociale-

Problèmes d'anxiété, de stress, difficultés psychologiques, violence...

Ne restez pas seul...

Le CPAS peut vous aider pour la prise en charge des coûts d'intervenants professionnels reconnus!

☞ Ouvert à tous les habitants de Seraing
☞ Les demandes seront toujours soumises à une enquête sociale.



Mesures Covid 19

Le CPAS de Seraing vous informe...

Pour cette aide psychosociale,

Infos et contacts:

Seraing Ville Santé: 04/385.91.66 - 0495/73.15.62
☞ seraing.ville.sante@gmail.com

Autres numéros utiles:

-Le Groupement Territorial pour la Santé Mentale à Seraing (GTSMS): 0478/50.43.92
Site: SAMSeraing
☞ sam.seraing@gmail.com

-Le Centre de Guidance: 04/231.10.42

-Prévig : 0470/18.24.66
(Prévention des Violences intrafamiliales)
☞ previg@gmail.com

Renseignements complémentaires:
Cabinet du Président: 04/385.91.70
cabinetpresident@seraing-cpas.be



Mesures Covid 19

Le CPAS de Seraing vous informe...

-Le service R.A.S.- (Réaction Action Solution)

Service d'urgence sociale
Permanences 24H/24—7J/7

➔ Des travailleurs sociaux prêts à vous aider rapidement pour toute demande d'ordre psychosocial, matériel ou logement.

☞ Ouvert à tous les habitants de Seraing
☞ Les demandes seront toujours soumises à une enquête sociale.



Président du C.P.A.S.

Eric Vanbrabant

C.P.A.S., Affaires sociales, Santé

L'échevine de l'Etat Civil rencontre quatre générations d'hommes



A l'occasion des noces de Diamant des époux Nihart et Thommes qui ont eu lieu le 19 septembre dernier, Patricia Stassen, l'Echevine de l'Etat Civil, a eu l'opportunité de rencontrer quatre hommes issus de la même génération.

Lors de cette célébration très spéciale, elle a ainsi eu l'occasion de rencontrer respectivement Léo Nihart, Laurent Marc

Jacques Didier Nihart, Roland René Jean Marc Nihart, Marcel Léopold Charles Nihart.

Léo (né à Seraing, le 10/02/2020) étant le fils de Laurent (né à Seraing, le 11/08/1991), le petit-fils de Roland (né à Ougrée, le 01/04/1965) et l'arrière-petit-fils de Marcel (né à Ougrée, le 25/01/1936).



Echevinat de l'état Civil

Patricia Stassen

Population, état civil, Sépultures, Infrastructures cimetières

Besoin d'un emplacement réservé aux véhicules utilisés par des personnes handicapées ? Remplissez le formulaire !

Vous avez besoin d'un emplacement réservé à un véhicule utilisé par une personne handicapée et vous ne savez pas comment faire pour en obtenir un ?

Rien de plus simple !

Tout d'abord, assurez-vous de remplir les conditions nécessaires suivantes :

- le demandeur est en possession d'une carte de stationnement pour personnes handicapées délivrées par le SPF SECURITE SOCIALE ;

- le demandeur possède un véhicule ou est conduit par une personne habitant sous le même toit ;

- le demandeur ne dispose pas d'un garage ou d'un parking privé permettant une accessibilité réelle ;

- le stationnement alternatif par quinzaine n'est pas d'application dans le tronçon concerné, le

stationnement n'est pas interdit ou la création d'un tel emplacement compromet la sécurité de la circulation.

Ensuite, complétez votre demande d'emplacement via le formulaire disponible via cette adresse: <https://www.seraing.be/wp-content/uploads/2020/12/formulaire-PMR.pdf>

Votre demande sera scrupuleusement analysée et une réponse positive ou négative vous sera alors transmise. En effet, le Collège communal, en fonction des contextes spécifiques liés au territoire, se réserve le droit à la décision finale, après instruction du dossier par le service de la mobilité.

ATTENTION !

A noter que :

- la place n'est en aucune façon nominative et que par conséquent, toute personne possédant une carte de stationnement pour personnes handicapées peut y laisser son véhicule ;

- le nombre d'emplacement réservé aux véhicules utilisés par des personnes handicapées dans une rue est limité.



Pour finir, renvoyez-le, dûment complété et signé, accompagné de ses annexes, à la Ville de SERAING, Place communale 8, 4100 SERAING.

Soutien des indépendants

Soutenir nos indépendants c'est soutenir Seraing !



MR

Fabian Culot
Chef de groupe MR

Une ville sans indépendants, c'est une ville qui se meurt. Car l'activité indépendante est la première activité qui fait vivre nos quartiers et qui rend des services à la population. Du boulanger au pharmacien, de l'agence bancaire au médecin, du fleuriste au magasin de vêtements, du restaurant au café, tous ils participent à notre quotidien, en évitant de

devoir trop nous déplacer, en nous donnant des conseils, en nous offrant des produits frais et parfois locaux, en assurant par leur présence la sécurité et l'entretien de nos quartiers. Et pourtant, pour certains d'entre eux, la crise actuelle risque d'être fatale. Alors pour ne pas en arriver là, nous devons nous mobiliser. Nous devons consommer local. La vente

en ligne sur des plateformes internationales, ça peut paraître pratique, mais ce n'est pas la solution à la crise : c'est un amplificateur de crise. Si nos commerces de proximité ferment, c'est moins de services à la population, c'est moins d'emplois, ce sont des rues désertées, une insécurité en augmentation, et un moral à terme en baisse pour tous. Alors, qu'il s'agisse

des fêtes de fin d'année, des anniversaires à fêter ou d'un amour à déclarer : pensez à consommer local et dites-le ! Au niveau de la Ville de Seraing, l'attention doit aussi davantage se porter sur ces commerçants, qui souffrent de la malpropreté publique, de la délinquance et d'aménagements urbains parfois bien pauvres et peu attractifs. Seraing a

délaissé trop longtemps ses quartiers commerciaux. Les associations de commerçants sont peu aidées et écoutées. Le MR de Seraing veillera à rappeler à la majorité qu'elle aussi a un rôle à jouer pour soutenir ces indépendants et qu'il est plus que temps d'agir. Il est minuit moins une.

Soutien à l'activité des indépendants à Seraing en période Covid



PS **Francis Bekaert**
Bourgmestre de Seraing

Fleuristes, boulangers, bouchers, brasseries, cafés, restaurants, artisans, l'ensemble de ces activités commerciales sont d'importants pourvoyeurs d'emplois sur le territoire de notre Ville. Au-delà de leur importance économique, ils participent également au vivre ensemble et à la convivialité dans nos quartiers.

Malheureusement, en raison de la crise Covid, nos commerçants, TPE et indépendants, traversent de grandes difficultés financières. En effet, les fermetures successives couplées aux restrictions qui leur ont été imposées ont gravement mis en danger leur viabilité.

Dans ce contexte, la majorité socialiste de Seraing à travers l'action de son Collège des Bourgmestre et Échevins

a tenu à leur venir en aide pour surmonter la crise. Ainsi, nous avons décidé d'octroyer une prime directe allant de 500€ à 2500€. Cette aide est destinée aux commerçants, TPE et indépendants moyennant le respect de certaines conditions. Nous avons également choisi de les exonérer du paiement de différentes taxes communales. L'aide de la Ville de Seraing passera

également par les chèques commerces octroyés aux travailleurs communaux de première ligne. Comme vous l'aurez compris, nous ne les abandonnerons pas !

Toutefois, il est évident que notre seul soutien financier ne saurait à lui seul sauver notre commerce de proximité. C'est collectivement que nous pourrions les soutenir et maintenir ainsi une vie de quartier. Nous ne pouvons dès

lors que vous invitez à manger Seraing, à boire Seraing, à, en somme, consommer Seraing. Notre Ville regorge en effet de commerçants et d'artisans de qualité.

Comme le dit l'adage « *Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !* ».

Soutien à l'activité indépendante à Seraing en période Covid



ecolo
Dorothée Kohnen
Conseillère communale Ecolo Seraing

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les commerces dits "non essentiels" ont récemment rouvert, tandis que les professions de contacts rapprochés restent à l'arrêt. Déjà éprouvé.e.s par le premier confinement, certain.e.s indépendant.e.s ont à nouveau dû faire preuve de créativité pour maintenir, lorsque c'était possible, une forme d'activité. Leur courage et leur dynamisme sont à saluer.

Même si la commune ne possède pas tous les leviers en matière d'activités indépendantes, elle peut être un maillon de la chaîne de solutions.

La Ville de Seraing a annoncé l'octroi d'une prime spéciale pour soutenir le commerce et les entreprises en difficulté. Elle aidera, tout comme les aides fédérales et régionales, à passer le difficile cap que nous connaissons actuellement.

Cette prime, absolument nécessaire dans l'attente de jours meilleurs, est une bonne nouvelle. Le soutien à l'activité indépendante peut néanmoins également s'exprimer par d'autres biais.

Durant cette pandémie, le commerce en ligne a pris une nouvelle ampleur. Pour que ces achats ne se fassent pas au détriment des petits indépendants, certains, comme la Région bruxelloise, ont décidé de plutôt valoriser les produits

locaux via une plateforme digitale. Il pourrait être intéressant de réfléchir à ce type de mise en lumière du savoir-faire local, soit au niveau communal, soit au niveau de la Région liégeoise.

Par ailleurs, pour donner au public l'envie de se tourner vers les activités sérésiennes, il nous semble important de proposer des quartiers propres, aménagés, reverdurisés et sécurisés. Nous pensons également aux

aménagements promis - mais non accomplis jusqu'ici - entre Jemeppe et Seraing, afin de favoriser une meilleure circulation piétonne entre les deux rives.

Nous voudrions également remercier les citoyennes et citoyens qui, par un repas à emporter, une commande, etc... ont soutenu et soutiennent encore les activités locales. Faire preuve de solidarité est un aspect essentiel de cette période compliquée.

Soutien à l'activité indépendante à Seraing en période Covid



PTB
Les gens d'abord, pas le profit
Damien Robert
Chef de groupe PTB

La situation des indépendants était déjà compliquée à Seraing avant l'arrivée du virus. Les pertes d'emplois, la perte de pouvoir d'achat, l'abandon de certains quartiers par les autorités et la pression sur les loyers des commerces dans certains quartiers (souvent orchestrée par des gros promoteurs immobiliers) ont rendu la vie très dure aux indépendants et aux commerçants dans notre commune.

Avec le Covid, des mesures sanitaires ont été prises. Les commerçants et les petits indépendants en ont été les victimes directes. Par soucis de respecter les règles et d'éviter la propagation du virus, ils les ont appliquées et ont dû fermer leurs activités. Il y a quelques jours, on a appris de la bouche du ministre même que « ces mesures pour les commerçants n'étaient en fin de compte pas nécessaires ». C'est écœurant d'entendre ça. C'est une giflette envoyée en

pleine figure à l'égard de tous ces commerçants et petits indépendants qui ont dû arrêter leurs activités, qui sont au bord de la faillite ou qui ont tout simplement déclaré faillite.

La Ville a pris certaines mesures d'aide dans son plan de relance. Ces mesures prises par les autorités communales pour aider les commerçants sont logiques. Mais elles sont assez faibles au regard des besoins. Des aides sont proposées.

C'est bien. Certaines taxes sont exonérées. Et c'est logique. Ce qui ne l'est pas, c'est que les taxes payées à la commune par les grosses multinationales situées sur notre territoire seront exonérées aussi. En fait, ceux qui vont surtout profiter de ces exonérations sont les quatre plus grosses entreprises situées sur le territoire communal. A elles seules, elles bénéficieront de suppressions de taxes qui seront largement supérieures à l'ensemble des exonérations valables

pour tous les indépendants et commerçants de la commune. C'est illogique et injuste. Car ce sont elles qui ont le moins besoin d'être aidées. Au lieu d'offrir ce cadeau aux multinationales, la commune aurait pu garder cet argent pour aider les indépendants et les travailleurs à affronter cette crise extrêmement difficile.

Plan de relance de la Ville de Seraing

Un Plan de relance ambitieux, inédit et multidimensionnel !



Francis Bekaert
Bourgmestre
de Seraing

Nous venons de traverser une crise qui est, à bien des égards, exceptionnelle. Exceptionnelle, tout d'abord en raison des mesures de lutte contre la propagation du virus adoptées. Exceptionnelle également en raison du nombre de victimes. Exceptionnelle, enfin, considérant les conséquences de cette crise.

A crise exceptionnelle, réponse publique exceptionnelle. En effet, face à un tel choc, les pouvoirs publics ont naturellement leur rôle à jouer. Dans ce contexte, la Ville de Seraing entend pleinement prendre sa part à travers son Plan de relance.

Notre Plan comprend 42 mesures pour un budget total de 13 millions d'euros. Synthétiquement, il poursuit 4 objectifs.

Tout d'abord, il vise à apporter un soutien significatif aux commerçants, PME et TPE de l'entité à travers des aides directes ou des exonérations de taxes. Ensuite, il vise à intensifier et à élargir les aides du CPAS pour soutenir les plus précarisés et les personnes en difficulté. En outre, nous voulons améliorer la propreté publique et l'entretien des espaces publics.

La reprise de l'activité économique passera inévitablement par un embellissement de nos quartiers. Le Plan comprend aussi une importante dimension de soutien au secteur associatif (culturel, sportif...) à travers des subsides. Enfin, Le Plan comporte également un volet pour l'enseignement et spécialement pour favoriser l'enseignement numérique.

Ce plan de relance économique et de lutte contre la pauvreté se veut inédit, multidimensionnel et de grande ampleur. A travers ce Plan, et en collaboration avec les mesures adoptées par les autres niveaux de pouvoir, nous entendons limiter au maximum les conséquences de crise de la Covid 19 sur le tissu socio-économique de notre ville.

Le plan de relance de la Ville de Seraing



Fabian Culot
Chef de groupe MR

Le groupe MR réclamait depuis la 1^{re} vague un plan de relance pour la ville de Seraing. Il a naturellement tenu à soutenir le plan enfin déposé en octobre dernier, mais rappelle plusieurs points d'attention :

- La fragilité structurelle de notre tissu économique local : si toutes les villes ont subi de plein fouet la violence économique de la crise sanitaire, les signaux d'alarme sont très certainement plus inquiétants à Seraing qu'ailleurs. Paupérisation

durable d'une partie de notre population, état de saleté de certains quartiers, attraction des centres commerciaux situés hors ville sont quelques exemples de ces facteurs qui contribuent à l'affaiblissement du commerce de proximité. Il faut agir !

- Tout ce qui figure dans le plan de relance ne relève pas de la relance ! De très nombreuses mesures devraient relever d'une gestion normale, quasi ordinaire, de la

Ville ! Qu'il s'agisse de la modernisation de l'équipement dans les écoles communales, de l'entretien des voiries et des espaces verts, de la lutte contre les dépôts de déchets clandestins, il ne s'agit pas là de réelles politiques de relance. On pourrait d'ailleurs même s'inquiéter de les voir apparaître dans un plan de relance, alors que certaines tombent pourtant tellement naturellement sous le sens que l'on devrait plutôt regretter qu'elles ne soient déjà pas une actualité

quotidienne pour Seraing...

- Des déclarations d'intention à concrétiser ! Le plan de relance n'est pas encore opérationnel, il doit être exécuté par des mesures concrètes que nous attendons ! Il faut à présent établir les règlements et les soumettre au vote, il faut lister les conditions et préciser les procédures. Il reste donc énormément de travail à réaliser !

- Un plan qui n'oublie personne ? De très nombreux secteurs ont été

identifiés et nous l'avons soutenu (commerçants, horeca, PME, indépendants, clubs sportifs, associations, etc.). Plus étonnant, si le plan vise à soutenir les écoles communales, il oublie les écoles libres. Pourtant, là aussi directions et enseignants ont subi la crise et nous demandons qu'une aide puisse leur être apportée. Les parents du libre sont aussi des contribuables sérésiens : ils ne doivent pas payer deux fois.

Pour une relance durable



Paul Ancion
Chef de groupe Ecolo

Le 12 octobre dernier, le conseil communal de Seraing a voté un « Plan de relance économique et de lutte contre la précarité ». Une quarantaine de mesures sont prévues, sur une durée de 5 ans, afin de minimiser les effets négatifs de la crise actuelle. Les opérations varient de l'aide aux commerçants à la rénovation énergétique du patrimoine immobilier communal, en passant par des aides aux secteurs culturel, sportif et social. Tout ceci pour un total de 13 millions d'euros.

Si certaines mesures tendent effectivement vers de la relance, force est de constater que beaucoup d'entre elles limiteront leurs effets à garder sous perfusion des secteurs biens affaiblis. C'est pourquoi nous avons qualifié cet exercice de « Plan de sauvetage ».

La relance économique pour Ecolo repose sur une transformation profonde de notre société.

Relocalisation de l'économie

Pour sortir durablement de la crise, il faut

absolument revenir à une économie qui produit un maximum de biens et de services sur le territoire européen, voir national, voir communal. Pensons notamment à notre trop forte dépendance aux productions d'origine asiatique.

Les commerçants et les artisans sont les premiers acteurs de la vie économique de notre commune. Ils contribuent à cette relocalisation de l'économie qu'Ecolo appelle de ses vœux en permettant aux Sérésiens de faire leurs courses à

deux pas de chez eux.

La promotion de la monnaie locale « le Val'heureux », la création d'un marché local bio ou encore la promotion d'un service de livraison à vélo sont autant d'exemples de mesures qui impacteraient durablement notre économie.

Consommer Autrement

Nos activités économiques doivent impacter le moins possible notre environnement et notre santé. Aussi, en tant que citoyens, nous pouvons orienter notre

économie par nos choix de consommation, par exemple en évitant d'acheter des produits suremballés, en achetant des produits locaux ou encore tout simplement en limitant nos achats à l'essentiel.

Vous l'avez compris, pour sortir de la crise économique actuelle, nous devons ensemble changer nos habitudes. C'est pourquoi notre commune doit accompagner ses citoyens dans cette transition de manière efficace et volontaire.

Le plan de relance



Damien Robert
Chef de groupe PTB

Toutes les communes en Région wallonne doivent mettre en place un plan de relance et ont reçu des subsides et le droit d'emprunter de l'argent pour le mettre en place. Seraing ne fait pas exception. Mais le plan de relance à Seraing a un gros point faible. Il oublie les travailleurs salariés qui sont les grands oubliés du plan. Plusieurs fois au conseil communal, ces derniers mois, nous avons proposé des aides pour l'ensemble des sérésiens comme par

exemple l'annulation de l'augmentation de la taxe poubelles et l'instauration d'une prime à tous les salariés sérésiens qui ont subi une perte de revenus suite au chômage Covid. Nos propositions ont été systématiquement, jusqu'ici, rejetées. Cet oubli est véritablement problématique. Pourquoi ne pas aider les travailleurs à affronter les graves problèmes de pouvoir d'achat qui nous tombent dessus aujourd'hui ? Pour une commune

dirigée par une majorité socialiste, c'est difficilement compréhensible. Et cela nous pose un problème fondamental.

Pour le reste, le plan propose diverses aides pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, pour les indépendants, les commerçants ainsi que des aides pour les associations culturelles et sportives. Il existe aussi, à Seraing comme dans toutes les autres communes du pays, un fonds Covid, qui permet

d'aider les Sérésiens qui ont subi des pertes de revenu ou de pouvoir d'achat en période Covid. Ce subside est de 1,7 million €. Nous demandons à la Ville qu'elle assure la publicité de ce fonds pour que tous les citoyens puissent en profiter.

Toutes ces aides inscrites dans ce plan de relance sont logiques et nous les soutenons. A l'exception des grosses exonérations de taxes qui sont octroyées aux multinationales.

Celles-ci bénéficieront en effet beaucoup plus que les petits indépendants et les commerçants, des mesures d'exonérations de taxes prises par la commune. Ce n'est pas juste. Ces multinationales n'ont pas besoin de cette aide. Cet argent perdu au bénéfice des actionnaires de ces multinationales aurait pu être utilisé pour soutenir les salariés et les petits indépendants. Malheureusement, la majorité a fait un autre choix.